

Thèmes			1	2	3	4	Oui	Non	Non précisé
			HISTORIQUE ET PROCEDURE GLOBALE / REGLEMENTATION	GESTION DES ESPACES / TRAVAUX	STATIONNEMENT ET CIRCULATION	CONTENU DU DOSSIER D'ENQUETE			
Observations / Questionnements									
PERMANENCE N°1 (9 JANVIER 2023)									
P1 (riveraine rue des Emplés)	Echange oral	Pensait que la voirie était déjà publique	X					X	
		<i>Est favorable à la procédure</i>	X						
P2/P3 (riverains rue Jacques Prévert)	Echange oral + remise délibération CM 16/11/1990	Pensait que la voirie était déjà publique au vu de la délibération du Conseil Municipal datée du 16/11/1990 classant la rue en voie communale (allée Jacques Prévert et impasse de la Vallée) Inquiétude : les riverains doivent-ils remettre la route en état avant transfert officiel? Il n'y a pas d'information sur l'aspect privé des voiries sur les documents lors des ventes immobilières <i>Sont favorables à la procédure</i>	X	X				X	
P4/P5/P6 (riverains avenue François Mauriac - dont M. CABEL & M. + représentant AFUL)	Echange oral + remise de documents	Il existe une Association Foncière Urbaine Libre sur cet îlot (AFUL) qui entretient les espaces de stationnement - l'AFUL comprend des riverains en dehors de l'avenue François Mauriac qui interviennent également dans l'entretien de ces espaces Pensait que la voirie était déjà publique au vu de la délibération du Conseil Municipal datée du 19/07/1988 classant l'avenue en voie communale (avenue François Mauriac et allée des Emplés) Il est demandé que les stationnements, entretenus par l'AFUL, restent privés (et dédiés aux riverains) et ne deviennent pas communaux (<i>condition à l'acceptabilité du transfert</i>) - comme cela était convenu dès 1988 (bornage effectué à l'époque) Pourquoi conditionner le transfert à un état satisfaisant de la chaussée? Quelles seraient les conséquences si l'allée restait / redevenait privée? Acte de vente de l'époque qui indique que "il y aura un minimum de deux places de parking de voitures en dehors des voies par unité de construction dont un couvert (garage)" ==> cela est donc remis en cause ?	X	X				X (conditions)	
P7 (riverain rue Jacques Prévert)	Echange oral	Pensait que la voirie était déjà publique : renvoi vers la délibération du CM datée du 16/11/1990 classant la rue en voie communale (allée Jacques Prévert et impasse de la Vallée) /// Cette délibération a été remise à la Mairie en juin 2022 Manque de cohérence : on dit qu'on ne peut pas intervenir pour du stationnement gênant mais on peut intervenir pour la collecte des ordures ménagères par exemple : pourquoi? Pourquoi relancer cette procédure maintenant ? <i>Est favorable à la procédure</i>	X	X	X			X	
P8/P9 (M. & Mme HADDAR, riverains allée Edmond Michelet)	Remise courrier en mains propres	Constate des situations gênantes sur l'allée : stationnement gênant, défaut de visibilité du fait de ce stationnement gênant, difficultés de circulations piétonnes (poussettes), excès de vitesse sur l'avenue Charles de Gaulle ==> demande des règles de stationnement (zone bleue, accès réservé aux riverains...)			X				X
PERMANENCE N°2 (14 JANVIER 2023)									
P10/P11 (Riverains rue Jacques Prévert)	Echange oral	S'interrogeaient sur les incidences si cela restait privé : comment répartir les propriétés et coûts entre les différentes maisons, sachant que certaines se sont construites ultérieurement (et ne sont donc pas propriétaires en partie de la voirie?) - constructions suite à division d'îlots par exemple <i>Sont favorables à la procédure</i>	X	X				X	
			X						

PERMANENCE N°3 (18 JANVIER 2023)						
			Indiquent des soucis sur l'allée : gros trous dans la chaussée : quel timing pour les réparations? Risques de sécurité, risques d'augmentation des coûts...		X	
P12/P13/P14/P15/P16 (riverains allée Edmond Michelet)	Echange oral et dépôt courrier (évoquant aussi l'allée des Magnolias)	S'interrogent sur la demande de la mairie dans le courrier d'accompagnement de la notification : besoin de remettre en état la chaussée avant transfert à la Mairie ? Se questionnent sur la procédure : la voie a déjà été rétrocedée, avec documents présentant le visa de la préfecture / les dysfonctionnements administratifs de l'époque ne devraient pas pénaliser les riverains (sur les travaux à faire notamment) S'interrogent sur la procédure et le terme de "transfert d'office"	X	X		X
P17/P18 (riverains allée Edmond Michelet - rue Charles de Gaulle)	Echange oral	S'interrogent sur la demande de la mairie dans le courrier d'accompagnement de la notification : besoin de remettre en état la chaussée avant transfert à la Mairie ? Quelle jurisprudence sur le sujet ?	X	X		X
P6 (M. JEANROY, allée François Mauriac)	Echange oral et dépôt d'un document	Souci concernant la parcelle AC59 : le périmètre cadastral présenté page 29 (extrémité nord-ouest) est erroné : une partie du parc appartenant à la Mairie est compris dans la parcelle AC59 par erreur / Ainsi la surface de 2 054 m² page 25 est fautive (1 679 m² en réalité) - un passage de la mairie sur site et un bornage sont nécessaires Il y a un défaut d'information sur l'allée François Mauriac : notification faite à Association foncière urbaine libre "le hameau de Margency" - mais l'adresse est erronée Il y a 5 candélabres et pas 4 sur l'allée - erreur page 31	X		X	X
P19/P20 (riverains allée Edmond Michelet) + P21-P33 (courrier)	Echange oral et dépôt d'un courrier signé par 13 autres personnes	S'interrogent sur la procédure / Manque de cohérence dans les informations transmises par la Mairie sur le statut privé / publique de la voie (changement des informations à partir de 2019) Existe-t-il une jurisprudence : le fonctionnement "publique" de la voirie depuis 30 ans ne correspond-il pas à un état acquis? S'interrogent sur la demande de la mairie dans le courrier d'accompagnement de la notification : besoin de remettre en état la chaussée avant transfert à la Mairie ? On ne peut pas demander aux riverains de prendre en charge des travaux de cette ampleur... Il existe une attestation de la mairie indiquant que la voirie est publique (attestation de 1994)	X	X		X
PERMANENCE N°4 (23 JANVIER 2023)						
P34/P35 (riverains allée André Malraux & rue Henri Dunant)	Echange oral	Question du stationnement : les nouveaux logements sociaux n'ont pas d'obligation de prendre une place de stationnement ==> report sur les places des allées Pose la question de si le transfert concerne le parc Problématique de stationnement / voisinage devant certaines maisons	X		X	X
P36 (président de l'AFUL, résident de l'allée François Mauriac)	Echange oral	Question du stationnement : places actuellement réservées aux résidents et leurs visiteurs (principes actés avec la mairie depuis longtemps) - nombreux échanges sur le sujet, sujet remonté lors des AG de l'AFUL = question de confort de vie / cadre de vie Inquiétudes quant à l'entretien des voiries / réparations préalables au transfert (nid de poule) : pourquoi les propriétaires privés devraient payer alors que la circulation est publique ? Question concernant le réseau d'eaux pluviales passant en parallèle de l'allée, dans les jardins côté pairs : que se passe-t-il en cas d'incident? Ces réseaux ne sont pas concernés par la procédure?	X	X		X
REGISTRE DE MARGENCY - HORS PERMANENCES : RAS COURRIERS REMIS HORS PERMANENCES : RAS						

COURRIELS						
P37 (M. BROVARNIK, riverain allée des magnolias)	Mail du 10/01/2023 (en double)	Rappelle l'enquête publique précédente 02/12 au 16/12/1988 ainsi que les lettres du maire de 1994 disant que la voie est communale (idem E. Michelet)	X			
		Rappelle que les travaux d'entretien sont aujourd'hui fait par la commune mais que certaines améliorations seraient à apporter : réfection de la chaussée, nettoyage de souillures, remise en état de la grille du parc... <i>Est favorable à la procédure</i>		X		X
P38/P39 (M & Mme GLEIZE)	Mail du 13/01/2023	Sont surpris de voir que l'allée est toujours privée : la mairie ayant réparé la voirie : comment cela est-il possible ? : pensait que la voirie était publique et les stationnement privés	X			
		Lors de l'achat des pavillons, il est dit à tout nouvel acquéreur que des places de parking privées sont à sa disposition dans le hameau : cela va donc changer ? Manque de stationnement rue Henri Dunant actuellement, en raison du nombre important de logements ayant été créés ==> compliqué de stationner et doivent se garer sur les places de l'allée F Mauriac. Cela va compliquer le stationnement des propriétaires du hameau de Margency déjà compliqué avec mes nouveaux logements			X	X
P16 (J. BROU, riverain allée Edmond Michelet)	Envoi mail - courrier suite à P3	Transmet le courrier d'accompagnement de la notification, précisant que le transfert est conditionné à un bon état préalable des voiries	X	X		X
Occurrence du thème			28	12	9	2

Nota : Les thèmes retenus figurent en ordonnée et les observations, courriers et courriels figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation, courrier ou courriel, lorsque le thème retenu y est évoqué.

Abréviations : P1 = Personne 1, P2 = Personne 2, etc.

	Edmond Michelet
	Magnolias
	André Malraux
	Emplés
	François Mauriac
	Jacques Prévert